



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Chantal Poulin de la susdite municipalité,
(directrice générale/greffière-trésorière)

Que, lors de la séance régulière du Conseil qui se tiendra le lundi, 11 mars 2024, à compter de 19 h, à la salle Optimiste de l'aréna de St-Côme-Linière, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

DÉROGATION MINEURE — 1650, RANG 8 — LOTS 4 891 038 ET 5 174 202

Nature et effets

La demande de dérogation mineure consiste à autoriser la création d'un lot ayant une façade de 17 mètres alors que le règlement de lotissement exige 50 mètres pour les terrains non desservis. Ce lot serait créé dans un îlot de type 1 avec morcellement, et ce, dans le but de régulariser l'ancien chalet toujours existant sur le lot 5 174 202.

Identification du site concerné

Lots 4 891 038 et 5 174 202 cadastre du Québec,

Lors de cette séance, tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement aux demandes ci-haut décrites.

DONNÉ à St-Côme-Linière ce 23^e jour du mois de février 2024.

Chantal Poulin

Chantal Poulin
Directrice générale/greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Chantal Poulin, directrice générale/greffière-trésorière, résidante à Saint-Côme-Linière certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 23^e jour du mois de février 2024, à chacun des endroits suivants, savoir : Église, Hôtel de Ville, Caisse Desjardins du Sud de la Beauce.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^e jour du mois de février 2024.

Chantal Poulin

Chantal Poulin
Directrice générale/greffière-trésorière